

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2006**

**Membres présents :**

M. TOURNABIEN Marc, maire.  
 Mme LESIEUR Evelyne, MM. RAVIER Marc, BOCHET Marcel, THIAFFEY Jean-François,  
 AMEVET Daniel, adjoints.  
 Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, FAVIER Stéphanie,  
 GROS Danielle, conseillères  
 MM. VIARD Marcel, DALLA COSTA René, VARESANO José, conseillers.

**Absents excusés :**

M. CANTIN Philippe (procuration à M. DALLA COSTA René)  
 M. BUTTARD Eric (procuration à M. TOURNABIEN Marc)  
 M. GROS Joël

**Absents :**

MM. DALDOSSO Serge, MEULLE Bruno

**Secrétaire de séance :**

M. BOCHET Marcel

**1/ Approbation du compte-rendu du 6 décembre 2005**

Mme BUFFAZ Bernadette signale qu'il y a lieu au point 16 (Approbation de l'adhésion de la CCCM au SPM) de modifier comme suit : « ...du conseil qui souhaite que **la** commune conserve ses délégués **au SPM**... ».

Au point 19 (Comptes-rendus réunions et commissions) de modifier comme suit: « ...le devenir des **boues** d'épuration... ».

Ces remarques étant faites, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2/ Approbation délibérations CCAS**

M. Marcel BOCHET rappelle que la Commission Communale d'Actions Sociales s'est réunie le 24 janvier 2006 : différents sujets ont été abordés:

**A/** La commission émet un avis favorable sur un dossier de renouvellement d'aide pour l'hébergement en foyer d'une personne handicapée. Par contre la commission émet des réserves sur un dossier où l'insuffisance des ressources n'est pas démontrée.

**B/** La commission examine deux demandes d'aide émises par des personnes percevant le RMI et propose de retenir un dossier pour une aide équivalente à 1 tonne de bois soit 64 €.

**C/** Sollicitée par de nombreuses associations la commission propose d'aider les associations de proximité sur la base de 2005 auquel une augmentation de 2% est ajoutée. Voici la liste retenue:

- L'amicale des donneurs de sang	510 €
-La fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	83 €
-L'association Collectif Inter-Peuple	361 €
-L'association Départementale d'Action Médico-sociales	38 €
-L'association des parents d'enfants inadaptés de Maurienne	182 €
-Les pupilles de l'enseignement	113 €
-La ligue contre le cancer (département de la Savoie)	167 €
-Le centre anti-tuberculeux	77 €
-L'association « Vie libre »	182 €
-Alzheimer Savoie	153 €

**D/** La commission a examiné le compte administratif 2005 et après délibération l'accepte à l'unanimité. La commission propose un budget 2006 en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 22 300 €. La subvention du budget général de la commune s'élève à 10 500 €.

**E/** La commission propose d'acquérir une cinquantaine de fascicules « votre commune » destinées aux élèves du primaire

Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité ces propositions

### **3/ Ouverture de crédit par anticipation**

M. le maire rappelle que le vote du budget 2006 a lieu au plus tard le 31 mars 2006. Pour faire face aux dépenses et honorer nos factures la loi autorise dans la limite de 25% du budget précédent d'engager des règlements à conditions toutefois et c'est une nouveauté de lister les dépenses. Il s'agit des dépenses suivantes :

- opération n°149 espaces multiservices (architecte + CAUE) 9105 €TTC
- opération n°103 SACER 1794 €TTC
- chapitre 21 échange SCI 10020 €HT + 907,77 €HT = 11983,92 €TTC
- chapitre 24 échange SCI PAGI 8000 €HT soit 9568 €TTC
- opération 113 mobilier matériel 742 €HT soit 899,40 €TTC
- opération 105 stores mairie 1528,62 €HT soit 1839,75 €TTC
- chapitre 20 étude PIZ MB management 2950 €HT soit 3528,20 €TTC
- chapitre 20 relevé topo cimetière 2172,65 €HT soit 2598,49 €TTC

Le conseil autorise M. le maire à engager ses dépenses à l'unanimité des présents

### **4/ et 5/ Echange Commune / Abacuccio rue de la croix blanche**

Lors de la rédaction de l'acte commune / consorts Abacuccio, le notaire a constaté que 3 parcelles appartenaient à M. Abacuccio en biens propres et qu'une quatrième parcelle lui appartenait en indivision avec ses enfants. Par ailleurs une soulte devant être versée pour compenser la démolition d'un garage. Pour simplifier les actes notariés et avec l'accord des intéressés, le bien en indivision fait l'objet d'un acte séparé. L'échange s'effectue entre les parcelles n°1460, 1462, 1466 appartenant à M. Abacuccio pour un montant de 6360 € et la parcelle n°1477 appartenant à la commune estimée à la somme de 630 €. La différence constituant le montant de la soulte soit 5730 €.

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité

### **6/ Achat parcelle à l'indivision Abacuccio rue de la croix blanche**

La commune achète à l'indivision Abacuccio la parcelle 1464 pour 36 m<sup>2</sup> pour la somme de 756 €

Accord du conseil à l'unanimité

### **7/ Sortie PF5 de la ZAC du pré de Pâques**

Les coûts prévisionnels estimés de la résidence Hôtelière SADDEV étant hors du marché immobilier actuel, le promoteur doit réduire les prestations envisagées ou obtenir plus de surfaces à vendre en passant les bâtiments de R+1 à R+2. C'est cette seconde solution qui a été choisie mais elle implique d'élever les constructions à 10,80 mètres. Le règlement de la zone ZA précise que la hauteur maximale est de 10 mètres. Pour rendre ce projet possible, la commune a le choix entre sortir la parcelle PF5 de la zone d'activité du pré de pâques ou de modifier le règlement de la ZAC. Après délibération le conseil a choisi de modifier le règlement et de porter la hauteur des bâtiments à 11 mètres maximum. Les délais dus à cette modification seraient de 4 mois.

Le conseil autorise M. le maire à lancer cette procédure à l'unanimité.

## **8 / Approbation convention commune / Restos du Coeur**

La commune met à disposition de l'association « les restos du cœur » des locaux au rez de chaussée de l'ancienne école de Villardclément. L'association « les restos du cœur propose une convention suivant un modèle général propre à son activité. Les points principaux sont : La durée ; cette convention est proposée pour 1 an renouvelable par tacite reconduction mais la commune et l'association peuvent résilier à tout moment ce contrat. L'assurance des biens ; l'association devra remettre une attestation d'assurances pour les risques locatifs chaque année. La commune prend en charge l'eau et l'électricité des locaux ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités accueillantes.

Après avoir délibéré le conseil approuvé cette convention à l'unanimité.

## **9/ Subventions voyages scolaires à l'étranger**

La commune a décidé d'aider les élèves de Saint-Julien-Montdenis effectuant des voyages scolaires à l'étranger. Deux demandes sont présentées : Mlle RAMBAUD Angélique en Italie et M. DA COSTA Geoffrey pour la Tunisie. Le montant alloué s'élève à 45 € par élève et sera versée au lycée de saint-jean-de-maurienne.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **10/ Approbation modifications statuts Syndicat Pays de Maurienne**

M. le maire explique au conseil les raisons de cette modification. Le Syndicat de Pays de Maurienne avait été créé pour 10 ans. Actuellement des besoins de financement pour des investissements immobiliers sont apparus sur des durées de 25 ans. Il convenait donc que le Syndicat de Pays de Maurienne modifie ses statuts. Par délibération en date du 9 janvier 2006 le SPM a opté pour une durée illimitée à compter de la date de l'arrêté préfectoral ; chaque conseil municipal doit se prononcer sur cette modification de durée.

Après délibération le conseil accepte cette modification à l'unanimité.

## **11/ Approbation adhésion de la CCCM au SPM**

Ce point a déjà fait l'objet d'une décision au conseil municipal du 6 décembre 2005 mais pour des problèmes de validité en sous préfecture il faut que la CCCM ait délibéré avant la commune. Le conseil doit donc donner son accord à l'adhésion de la CCCM au SPM de nouveau.

Le conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

## **12/ Approbation adhésion de la CCCM à l'ACA de Saint-Jean-de-Maurienne**

Comme pour le point 11 ci-dessus la CCCM devant statuer avant la commune, le conseil doit statuer à nouveau pour que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne prenne le relais des communes pour l'adhésion à l'Association Cantonale d'Animation de Saint-Jean-de-Maurienne.

Le conseil après délibération accepte à l'unanimité cette adhésion.

## **13/ Demande de subvention périmètre de protection des sources**

Les subventions de l'agence de l'eau doivent être demandées au département qui fait guichet unique et nous restituera ces subventions au moment des travaux.

Le conseil approuve à l'unanimité ces nouvelles demandes.

## **14/ Questions diverses**

**A/** Une pétition de soutien à la réalisation de la liaison transalpine Lyon-Turin Ferroviaire est proposée à l'ensemble du conseil. Un des principaux avantages c'est de réduire les nuisances, le seuil de pollution par les transports routiers devient alarmant en hiver et fait planer une ombre inquiétante sur l'image de la Maurienne.

**B/** Suite à la mise en liquidation judiciaire de la boulangerie la fermeture de ce dernier commerce provoque une gêne certaine de la clientèle âgée en particulier. M. AMEVET Daniel a mis en relation M. POINGT boulanger à Saint-Jean-de-Maurienne et M. POLAUD Gilbert qui a accepté un dépôt de pain dans son commerce. Nous le remercions pour ce service. Cette solution est provisoire. Au terme de la liquidation dans un délais de 3 semaines des repreneurs sont pressentis. Le conseil municipal et son maire s'impliquent sur ce dossier pour le faire coïncider avec la surface multiservices en projet dans le centre bourg.

**C/** M. Marc RAVIER signale des réparations sur les conduites d'eau de la commune. Suite à des contrôles de consommations nocturnes d'eau, des fuites ont été détectées et réparées. Ces actions sont importantes pour économiser nos ressources en eau.

**D/** M. José VARESANO demande de modifier la signalétique sur les panneaux récemment posés en effet Le Pimpiolet n'est pas encore ouvert et déjà la clientèle afflue, en vain bien entendu. Le nécessaire sera fait.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00